

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8617 intitulée « Institut d'astrophysique spatiale », dont le directeur est Monsieur Yves LANGEVIN ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Thierry APPOURCHAUX, directeur de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry APPOURCHAUX, délégation est donnée à Monsieur Laurent VERSTRAETE, professeur, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry APPOURCHAUX et de Monsieur Laurent VERSTRAETE, délégation est donnée à Madame Saliha HAMDY, assistante ingénieure, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry APPOURCHAUX, de Monsieur Laurent VERSTRAETE et de Madame Saliha HAMDY, délégation est donnée à Monsieur Jean-Jacques FOURMOND, ingénieur de recherche, directeur technique, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 5**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 6**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 7**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Yves LANGEVIN  
Directeur de l'unité n° UMR8617

**Monsieur Thierry APPOURCHAUX Monsieur Laurent VERSTRAETE**

**Madame Saliha HAMDI**

**Monsieur Jean-Jacques FOURMOND**